



MAIRIE DE RUMINGHEM
BULLETIN D'INFORMATION

AOÛT 2022

MOT DU MAIRE.

Chers Ruminghemois,

Le premier semestre a été marqué par les élections présidentielles et législatives. Je prends acte des résultats et des votes exprimés dans notre commune, majoritairement en faveur de candidats d'extrême droite ou d'extrême gauche. Je respecte les opinions et les choix de chacun des électeurs qui, au moins, se sont déplacés pour voter quand bien même je ne partage pas les idées portées par ces partis politiques.

Je place avant tout les principes républicains et démocratiques au cœur de mes préoccupations jusque dans la gestion et la gouvernance de notre commune.

Le taux d'abstention est resté très élevé lors de ces votes malgré l'appel à voter exprimé dans mon éditorial du journal municipal 2022. Cet appel est resté sans effet, dont acte.

Au niveau de certains Ruminghemois et surtout chez les plus jeunes, je perçois le scepticisme, la défiance, l'indifférence voire le désintérêt, y compris à l'échelon communal.

J'ai bien conscience que nous vivons dans un univers incertain et globalisé. Nous devons prendre en compte les évolutions climatiques, la sécheresse que nous traversons actuellement en est un exemple, mais aussi les risques d'inondations de fortes amplitudes auxquels nous sommes exposés à Rumingham.

Peut-on encore croire que les capacités et les limites de la nature sont immuables. Nous serons un jour ou l'autre tous concernés par la raréfaction des ressources naturelles et ce qui deviendra rare sera de plus en plus coûteux ou pourrait même être rationné.

Qu'on le veuille ou non, nous devons adapter nos modes de vie et réduire le gaspillage. Espérons que les décisions politiques aillent dans ce sens, avec une vision équitable et cohérente à long terme.

Dans l'immédiat les communes sont invitées à réduire leur consommation d'énergie, à isoler les bâtiments publics pour limiter l'impact des hausses de l'énergie sur les budgets d'investissement et de fonctionnement mais il nous arrive parfois de devoir concilier des directives incompatibles, exemple : limiter le chauffage pour économiser, mais devoir ouvrir et ventiler les salles de classe pour lutter contre le COVID.

L'inflation des coûts commence à affecter tous les postes de dépenses et devient préoccupante à court terme pour l'équilibre de nos budgets. C'est par exemple le coût des repas de la cantine qui augmentera de 2,66 % dès le 1^{er} septembre et pour lequel les élus ont souhaité ne pas répercuter cette augmentation dans le prix du repas facturé aux parents.

Le lien fiscal entre les citoyens et la commune a été quasiment supprimé, déresponsabilisant chacun et transformant au regard de la commune le citoyen en simple consommateur, toujours plus exigeant des services publics alors même qu'il ne contribue quasiment plus au financement des ressources communales depuis la suppression de la taxe d'habitation. La seule ressource sur laquelle les élus communaux peuvent agir est la taxe foncière payée par les propriétaires.

Tout cela fragilise notre autonomie au regard de nos ressources fiscales. Nous dépendons de plus en plus des dotations de l'état, dotations dont les montants sont bloqués depuis 2015. Un projet de loi prévoit de devoir réduire nos dépenses de fonctionnement de 0,50 % par an jusque 2027 alors que l'inflation des coûts (salaires, énergie, fournitures) pèsera de plus en plus lourd sur ce budget, alors vous comprendrez mon inquiétude.

Dès 2023 je crains que les conseillers municipaux aient à prendre des arbitrages sur le choix des investissements. Des projets devront vraisemblablement être recalibrés ou différés. Les communes ont l'obligation de présenter et de tenir des comptes équilibrés sans pouvoir recourir à l'emprunt pour financer un déficit éventuel des dépenses de fonctionnement.

Je le dis à nouveau, gérer c'est faire des choix, il est impossible de satisfaire toutes les sollicitations ou souhaits de chacun d'entre vous.

Régulièrement je suis sollicité pour installer des ralentisseurs ou de l'éclairage public, y compris dans des zones peu habitées de la commune. Un simple ralentisseur coûte environ 2.500 euros. Sur notre réseau communal urbanisé sur environ dix kilomètres où et combien en installer ? A quel intervalle entre chaque ralentisseur : 100 mètres, 200 mètres ? faites le calcul de ce que cela représente.

Cet argent pourrait être mieux employé pour assainir notre village. Notre programme d'assainissement collectif ne fait que démarrer. Il nous faudra, avec le concours de la CCRA, combler notre retard, rénover les réseaux d'eaux pluviales et enterrer les réseaux électricité et télécom, notamment rue du rivage et rue de la miette.

A plus long terme, il serait nécessaire de construire une cantine scolaire aux normes actuellement en vigueur et mitoyenne à l'école maternelle et envisager la construction d'un béguinage dans le village.

Tout ce débat sur les ralentisseurs serait bien inutile si le code de la route et les limitations de vitesse étaient respectés sur les routes de notre commune.

Je profite de ce bulletin pour remercier tous ceux qui ont contribué à la préparation des festivités du 14 juillet. Festivités dont nous avons été privés durant deux années consécutives.

Un grand merci également aux animatrices du centre de loisirs (ALSH) pour leur implication. C'est près de 50 enfants qui ont bénéficié des activités organisées par la directrice et les animatrices du centre de loisirs. Le spectacle de clôture du 5 août a été animé par les jeunes avec beaucoup d'implication et a été un franc succès.

Je termine enfin cet éditorial un peu plus long que d'habitude mais justifié par l'actualité du premier semestre.

TRAVAUX EN COURS OU PLANIFIES
SUR LES 4 DERNIERS MOIS DE 2022.

- Les travaux de réfection de toiture et d'isolation de l'école maternelle et du dortoir seront terminés pour la rentrée des classes.
- Les travaux de voirie concerneront :
 - rue latérale et rue du Cup à compter du 22 août
 - voirie route de Watten au niveau de l'école de conduite, rue du cimetière chinois et rue haute du marais à compter du 19 septembre
 - élargissement rue basse du marais sur environ 900 mètres entre la rue du centre et la rue des peupliers de fin août à début septembre
- Assainissement et effacement des réseaux : travaux prévus début novembre. Tous les riverains concernés par ces travaux seront conviés à une réunion d'information et de concertation le 9 septembre à 19 heures dans la salle des fêtes. Une invitation sera remise aux riverains début septembre.